



Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 6
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 31 mars**, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 15h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Françoise PIQUE.

Présents : Mmes, MM BACQUE, ORTE, PELLISSIER, PIQUE, DA BENTA, MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr, MEJAMOLLE, NOGUES, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Approbation du **Compte Financier Unique – Budget CCAS**

En application des dispositions des articles L.242 de la loi des finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, Madame La Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Financier Unique Budget CCAS 2024.

Pour l'exercice 2024, les résultats d'exécution du budget s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

• Recettes :	966 125.54 €
• Dépenses :	975 915.08 €

Soit un déficit de l'exercice 2024 de	- 9 789.54 €

Section d'investissement

• Recettes :	6 059.13 €
• Dépenses :	4 186.30 €

Soit un excédent de l'exercice 2024 de	+ 1 872.83 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

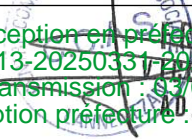
5 voix POUR (la Vice-Présidente ne prend pas part au vote)

DECIDE :

- 1°) De donner acte à Madame la Vice-Présidente de la présentation faite du compte financier unique 2024
- 2°) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 3°) D'adopter le Compte Financier Unique 2024

Affiché le :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Accusé de réception en préfecture 065-266501113-20250331-2025-14-DE Date de télétransmission : 03/04/2025 Date de réception préfecture : 03/04/2025	 FRANÇOISE PIQUE VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS MAIRE LANNEMEZAN
--	--